



Etranger changement de statuts

Par **Corelove**, le **21/06/2012** à **15:21**

Bonjour,

Je suis brésilienne et ma mère est mariée avec un français, je suis arrivée en France en 2010 quand j'avais 15 ans. En juin 2012, j'ai eu 18 ans. Je me suis renseignée et j'aurais un permis visiteur car je suis rentrée en France avec un visa visiteur, avec lequel je n'aurais pas le droit de travailler pendant les vacances scolaires. Je voudrais un permis étudiant car je suis au lycée et je suis toujours étudiante.

Comment pourrai-je faire pour avoir un permis d'étudiant ?

Et quels sont mes droits en tant que fille d'une étrangère brésilienne mariée avec un français, sachant que je suis arrivée en France mineure ?

Par **Nicole29**, le **23/06/2012** à **21:45**

Vous auriez dû demander la nationalité avant les 18 ans.